

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ÉLÈVE MINEUR (renseigner obligatoirement le champ adulte responsable en suivant)

NOM : _____ PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____

ÉLÈVE MAJEUR OU ADULTE RESPONSABLE DE L'ÉLÈVE MINEUR

NOM : _____ PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TÉLÉPHONE : ____ . ____ . ____ . ____ . ____

E-MAIL* : _____

* Prenez soin de remplir lisiblement l'e-mail, vous recevrez les informations importantes par ce biais durant toute l'année.

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à l'envoi d'informations relatives au Centre Artistique En Mouvance. Les destinataires des données sont les responsables légaux déclarés lors de l'inscription des élèves. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Centre Artistique En Mouvance - contact@enmouvance.com
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.*

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU EN MOUVANCE ? _____

AUTORISATIONS

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association En Mouvance et y adhérer.
- J'autorise le professeur à prendre les dispositions nécessaires en cas d'urgence.
- J'autorise l'association En Mouvance à la prise, la diffusion et la publication de photographies et d'extraits vidéos me représentant à l'occasion de mon activité de danse.
- Je déclare avoir pris connaissance que l'adulte responsable doit s'assurer de la présence du professeur à son arrivée et doit venir chercher son enfant à l'horaire de fin de cours. Le Centre Artistique En Mouvance se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance des adhérents mineurs en dehors des horaires de cours.

Pièces à fournir

- Bulletin d'inscription complété, daté, signé
- Photo d'identité
- Certificat médical
- Paiement

Seuls les dossiers **complets** seront traités

DATE ET SIGNATURE

Précédées de la mention lu et approuvé

1 - COCHEZ LE FORFAIT CHOISI

Adhésion individuelle (obligatoire)

20 €

ENFANTS / ADOS

EVEIL INITIATION	
<input type="checkbox"/> 1 cours / semaine	289 €
<input type="checkbox"/> 2 cours / semaine	429 €
DANSE	
<input type="checkbox"/> 1 cours / semaine	339 €
<input type="checkbox"/> 2 cours / semaine	509 €
<input type="checkbox"/> 3 cours / semaine	619 €
ILLIMITÉ (à partir de 4 cours / semaine)	
<input type="checkbox"/> Forfait cours illimités	739 €

ADULTES

DANSE	
<input type="checkbox"/> 1 cours / semaine	359 €
<input type="checkbox"/> 2 cours / semaine	539 €
<input type="checkbox"/> 3 cours / semaine	649 €
BARRE A TERRE	
<input type="checkbox"/> 1 cours / semaine	292 €
DANSE + BARRE A TERRE	
<input type="checkbox"/> 1 barre à terre + 1 cours de danse / semaine	470 €
<input type="checkbox"/> 1 barre à terre + 2 cours de danse / semaine	580 €
ILLIMITÉ (à partir de 4 cours / semaine)	
<input type="checkbox"/> Forfait cours illimités	769 €

2- COCHEZ LES COURS CHOISIS

Eveil Initiation	Classique	Modern' Jazz	Contemporain	Barre à terre	
<input type="checkbox"/> Eveil <i>mercredi</i>	<input type="checkbox"/> Préparatoire <i>mercredi</i>	<input type="checkbox"/> Préparatoire	<input type="checkbox"/> Préparatoire	<input type="checkbox"/> Barre à terre	
<input type="checkbox"/> Eveil <i>samedi</i>					
<input type="checkbox"/> Initiation <i>mercredi</i>	<input type="checkbox"/> Elémentaire <i>mercredi</i>	<input type="checkbox"/> Elémentaire	<input type="checkbox"/> Elémentaire		
<input type="checkbox"/> Initiation <i>samedi</i>	<input type="checkbox"/> Préparatoire Elémentaire <i>jeudi</i>				
	<input type="checkbox"/> Ado 1	<input type="checkbox"/> Ado 1	<input type="checkbox"/> Ado 1		<input type="checkbox"/> Option Scène
	<input type="checkbox"/> Ado 2	<input type="checkbox"/> Ado 2	<input type="checkbox"/> Ado 2		
	<input type="checkbox"/> Ado-Adulte 3	<input type="checkbox"/> Ado 3	<input type="checkbox"/> Ado 3		
		<input type="checkbox"/> Ado 4	<input type="checkbox"/> Ado 4		
	<input type="checkbox"/> Adulte 1 <i>mercredi</i>	<input type="checkbox"/> Adulte 1	<input type="checkbox"/> Adulte 1		<input type="checkbox"/> Création & Répertoire
	<input type="checkbox"/> Adulte 1 <i>samedi</i>	<input type="checkbox"/> Adulte 2 <i>lundi</i>	<input type="checkbox"/> Adulte 2 <i>lundi</i>		
	<input type="checkbox"/> Adulte 2 <i>mercredi</i>	<input type="checkbox"/> Adulte 2 <i>vendredi</i>	<input type="checkbox"/> Adulte 2 <i>mercredi</i>		
	<input type="checkbox"/> Adulte 2 <i>vendredi</i>	<input type="checkbox"/> Adulte 3 <i>mardi</i>	<input type="checkbox"/> Adulte 3 <i>mardi</i>		
	<input type="checkbox"/> Ado-Adulte 3	<input type="checkbox"/> Adulte 3 <i>jeudi</i>	<input type="checkbox"/> Adulte 3 <i>mercredi</i>		
		<input type="checkbox"/> Adulte 4 <i>mardi</i>	<input type="checkbox"/> Adulte 4 <i>mardi</i>		
		<input type="checkbox"/> Adulte 4 <i>jeudi</i>	<input type="checkbox"/> Adulte 4 <i>jeudi</i>		

3 - COCHEZ VOTRE CHOIX DE PAIEMENT

Dans le cas d'un paiement en plusieurs fois, les chèques sont encaissés mensuellement à partir de Septembre.

Je règle en

1 fois

3 fois

6 fois

9 fois

CENTRE ARTISTIQUE EN MOUVANCE - PLANNING & TARIFS 2019 - 2020

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	STUDIO 1	STUDIO 2	STUDIO 1	STUDIO 2	STUDIO 1	STUDIO 2	STUDIO 1	STUDIO 2	STUDIO 1	STUDIO 2	STUDIO 1	STUDIO 2
10:00					MODERN'JAZZ	ÉVEIL						ÉVEIL
10:15					PRÉPARATOIRE							
10:30					10:00 - 11:00	10:00 - 10:45						10:00 - 10:45
10:45												
11:00						CLASSIQUE						
11:15						PRÉPARATOIRE						INITIATION
11:30												
11:45						11:00 - 12:00						11:00 - 12:00
12:00					CONTEMPORAIN						BARRE À TERRE	
12:15					PRÉPARATOIRE						ADULTE	
12:30											12:00 - 13:00	
12:45					12:00 - 13:00							
13:00												CLASSIQUE
13:15												ADULTE
13:30					CONTEMPORAIN ADO 3	MODERN'JAZZ ÉLÉMENTAIRE						1
13:45												
14:00												
14:15					13:30 - 14:30	13:30 - 14:30						
14:30					MODERN' JAZZ ADO 3	CLASSIQUE ÉLÉMENTAIRE						
14:45												
15:00												
15:15					14:30 - 15:30	14:30 - 15:30						
15:30					CONTEMPORAIN ÉLÉMENTAIRE	CLASSIQUE ADO 2						
15:45												
16:00					15:30 - 16:30	15:30 - 16:30						
16:15												
16:30					CONTEMPORAIN ADO 2	INITIATION						
16:45												
17:00												
17:15					16:30 - 17:30	16:30 - 17:30						
17:30												
17:45						CLASSIQUE ADO 1						
18:00	MODERN' JAZZ ADO 2	CONTEMPORAIN ADO 1	MODERN' JAZZ ADO 1	CONTEMPORAIN ADO 4			OPTION SCÈNE	CLASSIQUE PRÉPARATOIRE ÉLÉMENTAIRE	MODERN' JAZZ ADO 4			
18:15												
18:30												
18:45	18:00 - 19:00	18:00 - 19:00	18:00 - 19:00	18:00 - 19:00			17:30 - 19:00	17:45 - 18:45	18:00 - 19:00			
19:00	CONTEMPORAIN ADULTE 1	MODERN'JAZZ ADULTE 2	MODERN'JAZZ ADULTE 4	CONTEMPORAIN ADULTE 3	CONTEMPORAIN ADULTE 2	CLASSIQUE ADULTE 2	CONTEMPORAIN ADULTE 4	MODERN'JAZZ ADULTE 3	MODERN'JAZZ ADULTE 2	CLASSIQUE ADO ADULTE 3		
19:15												
19:30												
19:45												
20:00	19:00 - 20:15	19:00 - 20:15	19:00 - 20:15	19:00 - 20:15	19:00 - 20:15	19:00 - 20:15	19:00 - 20:15	19:00 - 20:15	19:00 - 20:15	19:00 - 20:15		
20:15	CONTEMPORAIN ADULTE 2	MODERN'JAZZ ADULTE 1	MODERN'JAZZ ADULTE 3	CONTEMPORAIN ADULTE 4	CONTEMPORAIN ADULTE 3	CLASSIQUE ADULTE 1	CRÉATION & RÉPERTOIRE	MODERN'JAZZ ADULTE 4		CLASSIQUE ADULTE 2		
20:30												
20:45												
21:00												
21:15	20:15 - 21:30	20:15 - 21:30	20:15 - 21:30	20:15 - 21:30	20:15 - 21:30	20:15 - 21:30		20:15 - 21:30		20:15 - 21:30		
21:45							20:15 - 21:45					

Eveil : 4 à 5 ans - Initiation : 6 à 7 ans - Préparatoire : 8 à 9 ans - Élémentaire : 10 à 12 ans - ADO : 13 à 17 ans

Niveau 1 : Débutant - Niveau 2 : Intermédiaire - Niveau 3 : Intermédiaire/Avancé - Niveau 4 : Avancé - Option Scène + Création & Répertoire : Sur sélection et avis du professeur

TARIF ANNUEL ENFANT / ADO		TARIF ANNUEL ADULTE		COURS A LA CARTE	
Adhésion individuelle (obligatoire)	20€	Adhésion individuelle (obligatoire)	20€	Tarifs réservés aux professionnels et élèves en formation	
EVEIL & INITIATION		DANSE			
1 cours / semaine	289€	1 cours / semaine	359€	Cours à l'unité	13€
2 cours / semaine	429€	2 cours / semaine	539€	Carte de 10 cours	110€
DANSE		3 cours / semaine	649€		
1 cours / semaine	339€	BARRE A TERRE			
2 cours / semaine	509€	1 cours / semaine	292€		
3 cours / semaine	619€	DANSE + BARRE A TERRE			
ILLIMITÉ (à partir de 4 cours / semaine)		1 barre à terre + 1 cours de danse / semaine	470€		
Forfait cours illimités	739€	1 barre à terre + 2 cours de danse / semaine	580€		
		ILLIMITÉ (à partir de 4 cours / semaine)			
		Forfait cours illimités	769€		

Des frais supplémentaires seront à prévoir en cas de participation au spectacle de fin d'année (location de costumes et billetterie)

RÉDUCTIONS (non cumulables)

- FAMILLE : -10% pour le second membre de la famille, hors adhésion. La réduction s'applique sur la formule la moins chère.
- ÉTUDIANT : -10% (hors adhésion). Sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Article 1 : L'adhérent bénéficie d'une ou des prestations indiquées par lui dans le bulletin d'inscription de la présente au Centre Artistique En Mouvance en fonction des plannings. Son droit est donc limité à la seule ou aux seules prestations souscrites.

Article 2 : Les horaires d'accès et les activités sont affichés dans le Centre. Compte tenu de la diversité des cours proposés, toute modification ou suppression d'une ou plusieurs d'entre elles ne pourront entraîner l'annulation de la fiche d'inscription ou sa prolongation ainsi qu'aucune demande de paiement ou de compensation au titre d'indemnité.

Article 3 : La signature du présent bulletin d'inscription engage irrévocablement l'adhérent, sous réserve de présenter un certificat médical autorisant la pratique d'une activité sportive. L'adhérent dispose de deux jours à compter de la signature du présent contrat pour présenter le certificat médical susvisé. A l'expiration de ce délai, le présent contrat sera définitif et ce, quel que soit le contenu du certificat médical. Une photo d'identité sera remise. Le paiement doit se faire le jour de la signature. Toute inscription entamée est due dans son intégralité.

Article 4 : La non fréquentation du Centre, pour quelque cause que ce soit, ne pourra donner lieu à un remboursement, ni partiel, ni total, même si la première séance n'a pas été effectuée. En cas de paiement en plusieurs fois, l'adhérent devra régler le solde restant dû.

Article 5 : Si un chèque revenait impayé, les frais liés à ce chèque seront à la charge de l'émetteur, en sus du montant initial du chèque.

Article 6 : Le nombre de cours et la durée d'un contrat peuvent être modifiés dans les 60 jours qui suivent la souscription sur demande écrite de l'adhérent (uniquement dans le sens d'une augmentation), dans la limite des places disponibles. Au-delà de ce délai, un nouveau contrat est souscrit.

Article 7 : Le Centre Artistique En Mouvance a souscrit une assurance couvrant les dommages causés aux élèves dont l'origine engage sa responsabilité civile. Dans tous les cas de non-respect par les élèves des consignes de sécurité et du règlement intérieur, le Centre Artistique En Mouvance dégage son entière responsabilité. En conséquence, l'adhérent déclare s'obliger à respecter les dispositions dudit règlement intérieur et renonce expressément à rechercher une quelconque responsabilité du Centre Artistique En Mouvance en cas de non-respect par lui-même de ce dernier. En cas d'accident, l'adhérent est tenu d'en faire la déclaration auprès du Centre Artistique En Mouvance dans les 48 heures.

Article 8 : En cas de litige, seules les juridictions de Montpellier seront réputées compétentes.

Article 9 : Conformément à la loi informatique et liberté, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification en ce qui concerne les informations détenues par le Centre Artistique En Mouvance. Le Centre Artistique En Mouvance pourra communiquer les coordonnées ci-dessus, sauf avis contraire de la part de l'adhérent expressément transmis au Centre Artistique En Mouvance.

Fait à Montpellier, le 4 Juin 2019
Pour le Centre Artistique En Mouvance
La Présidente

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Personnel assujetti

Le présent règlement s'applique à tous les élèves du Centre Artistique En Mouvance dans le cadre des cours de danse et implique l'acceptation des conditions de fonctionnement du Centre.

Article 2 : Conditions générales

Tout adhérent doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que des règles générales de fonctionnement du Centre et des disciplines enseignées.

Article 3 : Règles générales d'hygiène et de sécurité

Les élèves sont invités à se présenter au Centre Artistique En Mouvance en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme. Chaque élève doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur au Centre Artistique En Mouvance.

Article 4 : Défense de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux du Centre Artistique En Mouvance.

Article 5 : Boissons, repas, boissons alcoolisées, drogues

Il est strictement interdit de manger dans les salles de cours. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les chewing-gums en cours ne sont pas autorisés ; seules les bouteilles d'eau y sont autorisées. Il est interdit d'introduire de l'alcool ou des drogues de quelque nature que ce soit dans l'établissement. Il est également interdit aux élèves de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme.

Article 6 : Objets personnels

Le port d'objets de valeur (montres, bracelets, chaînes, boucles d'oreilles...) est déconseillé pendant les cours et/ou de les laisser dans les vestiaires. L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les élèves dans son enceinte (salle de cours, vestiaires, bureaux...).

Article 7 : Discipline

Afin que chacun puisse profiter pleinement des activités proposées et de l'ambiance, rappelons quelques évidences : contribuer au maintien de la propreté des locaux, éviter de faire du bruit dans les couloirs pour ne pas déranger les séances en cours... Toute personne impliquée dans une querelle, insulte à l'égard d'un enseignant, d'un employé ou d'un adhérent se verra immédiatement expulsée et radiée.

Article 8 : Accès à l'Organisme

L'accès aux salles de danse, aux vestiaires et aux sanitaires est libre pour les élèves. L'accès aux cours est interdit aux parents et amis afin de ne pas perturber l'attention et le travail des élèves. Sauf autorisation expresse de la Direction, les élèves ayant accès au Centre Artistique En Mouvance pour suivre leur formation ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux élèves.

Article 9 : Planning - Absences

Les plannings hebdomadaires des cours sont portés à la connaissance des élèves par voie d'affichage et site web. Les élèves sont tenus de respecter les horaires, les plannings de formation (cours, stages...). Il est recommandé d'arriver au moins 10 minutes avant le début du cours.

L'assiduité et la ponctualité sont des conditions essentielles pour un travail efficace. Toute absence doit être justifiée, et le professeur informé au préalable. Les absences justifiées à posteriori ne sont pas prises en compte, elles sont donc comptabilisées comme injustifiées. Le bureau de l'association se réserve le droit de suspendre ou d'exclure tout adhérent n'ayant pas justifié plus de 3 absences sur l'année scolaire. Cette suspension ou exclusion n'ouvre en aucun cas droit au remboursement partiel ou total de l'année et de l'adhésion.

En cas d'absence du professeur, l'association s'engage à rattraper les cours à un horaire et à un jour différé, d'un commun accord entre les disponibilités du professeur, des élèves et des studios de danse. Le professeur peut également se faire remplacer par un autre.

Article 10 : Accès aux cours - Élèves mineurs

L'adhérent est tenu de respecter le niveau attribué par le professeur pour le choix des cours. Pour les élèves mineurs, les parents doivent s'assurer de la présence du professeur à leur arrivée et doivent venir chercher leur enfant à l'heure de fin de cours. Le Centre Artistique En Mouvance se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance des adhérents mineurs en dehors des horaires de cours.

Article 11 : Spectacles

Les adhérents ont la possibilité de participer à un spectacle de fin d'année, à des démonstrations, à des portes ouvertes, à des représentations... qui ne sont pas obligatoires. Les élèves participants sont tenus d'assister aux cours et aux répétitions supplémentaires tenus à cet effet. Leur présence et leur assiduité sont indispensables pour un travail efficace. En cas d'absence, les professeurs et la direction pourront prendre la décision d'exclure de la représentation l'élève absent, sans préavis.

Article 10 : Accident - Assurance

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par l'adhérent accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Chaque adhérent doit avoir une assurance responsabilité civile couvrant les risques de dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes et aux installations au cours de sa formation.

Article 11 : Prise de vue - Téléphone

Les enregistrements audio, photo ou vidéo sont strictement interdits pendant les cours. Les téléphones mobiles devront être rangés et éteints.

Article 12 : Information et affichage

La circulation de l'information se fait par l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet. La propagande politique, syndicale ou religieuse est interdite dans l'enceinte du Centre Artistique En Mouvance.

Article 13 : Sanction

Tout manquement de l'adhérent à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Selon la gravité du manquement constaté, la Direction fera à l'adhérent concerné la remarque oralement. Le cas persistant, la Direction lui remettra un avertissement par écrit. En cas de problème grave, la Direction se réserve le droit de radier l'adhérent, l'inscription restant acquise au Centre.

Article 14 : Entrée en application

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 4 Juin 2019.

Fait à Montpellier, le 4 Juin 2019
Pour le Centre Artistique En Mouvance
La Présidente